

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

Nombre de membres du Comité Syndical du Syndicat	21	Nombre de membres qui se trouvent en fonction	21	Nombre de délégués :	
				- présents :	11
				- représentés :	<u>6</u>
				TOTAL	17

L'an deux mille vingt trois, le 6 décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
-	-	M. Jean-Louis BATT
-	-	M. Pierre BURTIN
M. Alexandre GONCALVES	M. Jean HUMANN	-
-	-	-
Mme Chantal JEANPERT	M. Pierre OZENNE	M. Alain JEROME
M. Jean-Luc SCHICKELE	M. Thierry SCHAAL	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE
M. Pierre THIELEN	-	-

Membres représentés :

M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES.
M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre OZENNE.
Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL.
M. Laurent ULRICH de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Jean HUMANN.
M. Christian HALTER du SDEA, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN.
M. Denis TURIN du SDEA, ayant donné procuration à M. Pierre BURTIN.

Excusés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
M. Julien HAEGY de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
Mme Michèle ESCHLIMANN du SDEA.

OBJET : FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

N° 23-103

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi du 22 juin 1994 et les décrets d'application s'y rapportant ;

VU les articles L.2312-1, L.5211-36, L.3311 et L.4312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport d'orientations budgétaires 2024 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

Prend acte

- De la tenue du débat d'orientations budgétaires :

Les membres du Comité Syndical valident les orientations proposées.

Des précisions sont demandées sur les procédures de demandes de subventions et en particulier sur la garantie d'obtention des subventions avant l'engagement des investissements.

- De l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Luc SCHICKELE

Transmis au représentant de l'Etat le : 7/12/2023

Publié le : 7/12/2023